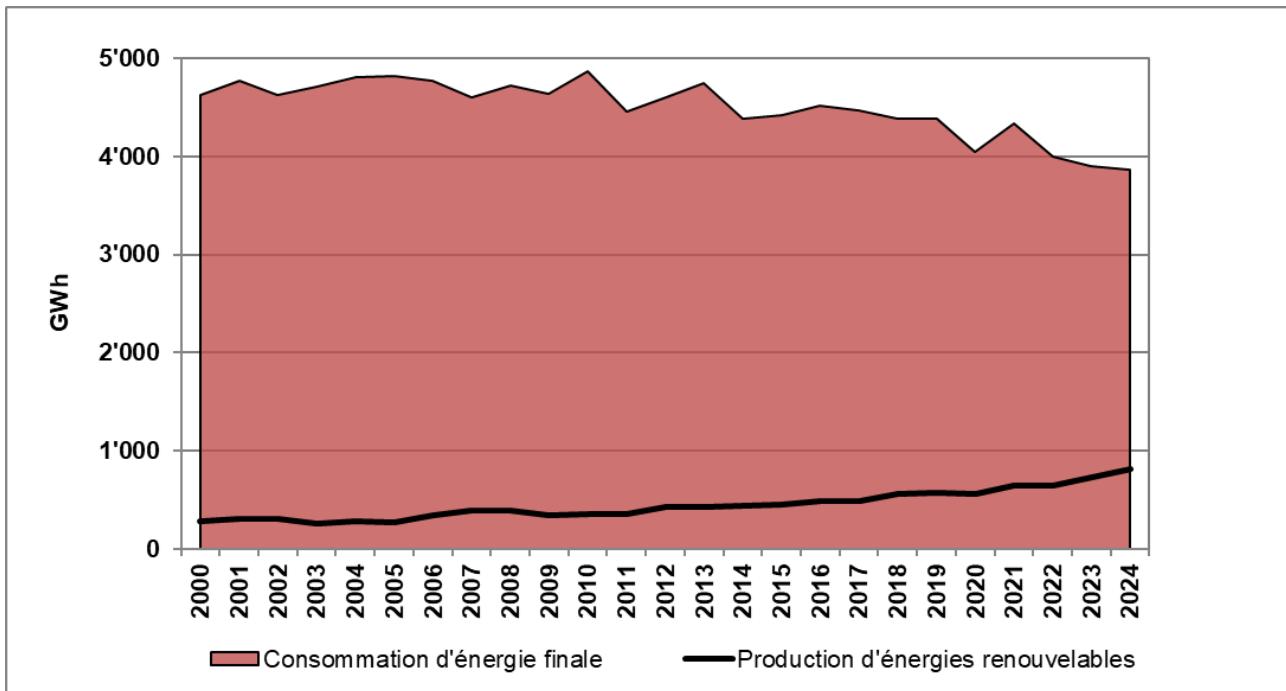


## Statistiques de l'énergie du canton de Neuchâtel



# 2024

(du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024)

## Définitions

Les *agents énergétiques primaires* sont ceux que l'on trouve dans la nature et qui n'ont pas encore été transformés, qu'ils soient directement utilisables pour fournir de l'énergie ou non (ex. le bois, le charbon, le pétrole brut, le gaz naturel, la force hydraulique, ...).

Les *agents énergétiques secondaires* sont obtenus par transformation d'énergie primaire (ex. électricité, essence, mazout, etc.).

La *consommation finale* d'énergie correspond à l'énergie livrée et facturée aux consommateurs finaux juste avant son utilisation dans des systèmes énergétiques (chaudières, moteurs, ampoules, ...). Il s'agit du stade intermédiaire entre les consommations brutes, voire secondaires, et utiles. La consommation finale ne comprend donc pas les pertes de transformation et de distribution<sup>1</sup>, la consommation propre du secteur énergétique (comme p.ex. la raffinerie) et les produits pétroliers non énergétiques.

Sont pris en considération dans la consommation finale :

- les agents énergétiques secondaires obtenus par transformation d'énergie primaire ; ce sont l'électricité, les combustibles fossiles et les carburants ;
- l'énergie dégagée et récupérée à partir de la transformation de déchets et ordures ménagères, que cette énergie prenne la forme d'électricité ou de chaleur ;
- les énergies renouvelables.

*L'énergie utile* est l'énergie sous sa forme finalement désirée par le consommateur (chaleur, travail mécanique, etc.).

Le *pouvoir calorifique inférieur* (abrégé PCI) est la quantité d'énergie libérée lors de la combustion intégrale d'un agent énergétique. Le *pouvoir calorifique supérieur* (PCS) est la quantité d'énergie libérée lors de la combustion intégrale d'un agent énergétique augmentée de la quantité d'énergie qui peut être récupérée en condensant les effluents gazeux.

Le *degré-jour* est un paramètre qui permet de comparer les données de consommation d'énergie aux températures extérieures mesurées. Il correspond à l'écart observé entre 20°C et la moyenne journalière des températures, à condition que la température moyenne journalière soit inférieure ou égale à 12°C. Cet indicateur permet de comparer la rigueur du climat d'une année à l'autre sachant que plus les degrés-jours sont élevés, plus l'année a été froide et vice-versa.

## Préfixes servant à formuler les multiples des unités

préfixe	abréviation	facteur
kilo	k	1'000
méga	M	1'000'000
giga	G	1'000'000'000
tera	T	1'000'000'000'000

## Unités de mesure

grandeur	unité	abréviation	relation
<b>énergie</b>	Joule	J	1 J = 1 W seconde
	kilowattheure	kWh	1 kWh = 3,6*10 <sup>6</sup> J = 3,6 MJ
	calorie	cal	1 cal = 4,186 J
<b>puissance</b>	Watt	W	1 W = 1 J/seconde
	cheval	CV	1 CV = 735 W

**puissance moyenne annuelle (kWan/an)** consommation annuelle, en kWh, divisée par le nombre annuel d'heures. La société à 2000 watts, qui prend en compte l'énergie primaire, aurait une puissance annuelle moyenne par habitant de 2 kWan/an alors qu'actuellement elle se situe au niveau suisse à environ 5 kWan/an.

## Facteurs de conversion

de :	à :	J	TJ	kWh	GWh	cal
	J	1	× 10 <sup>-12</sup>	× 0,2778 × 10 <sup>-6</sup>	× 0,2778 × 10 <sup>-12</sup>	× 0,2388
	TJ	× 10 <sup>12</sup>	1	× 0,2778 × 10 <sup>6</sup>	× 0,2778	× 0,2388 × 10 <sup>12</sup>
	kWh	× 3,6 × 10 <sup>6</sup>	× 3,6 × 10 <sup>-6</sup>	1	× 10 <sup>-6</sup>	× 0,8598 × 10 <sup>6</sup>
	GWh	× 3,6 × 10 <sup>12</sup>	× 3,6	× 10 <sup>6</sup>	1	× 0,8598 × 10 <sup>12</sup>
	cal	× 4,186	× 4,186 × 10 <sup>-12</sup>	× 1,163 × 10 <sup>-6</sup>	× 1,163 × 10 <sup>-12</sup>	1

## Contenu énergétique et émission de CO<sub>2</sub>

agent énergétique	pouvoir calorifique		émission CO <sub>2</sub>	agent énergétique	pouvoir calorifique	émission CO <sub>2</sub>
	inférieur	supérieur			inférieur	
<b>gaz naturel</b>	36,3 MJ/m <sup>3</sup>	40,3 MJ/m <sup>3</sup>	55,0	<b>charbon</b>		94,0
<b>produits pétroliers</b>				houille <sup>2</sup>	0,0281 TJ/t	
huile EL (mazout)	0,0426 TJ/t		73,7	lignite <sup>2</sup>	0,0201 TJ/t	
huile lourde <sup>2</sup>	0,0412 TJ/t		77,0	<b>bois de feu</b> <sup>3</sup>	0,0144 TJ/t	0,0
gaz liquide <sup>2</sup>	0,0460 TJ/t			résineux	7'200 MJ/m <sup>3</sup>	
essence	0,0425 TJ/t		73,9	feuillu	10'800 MJ/m <sup>3</sup>	
diesel	0,0428 TJ/t		73,6	bois déchiqueté	3'600 MJ/m <sup>3</sup>	
				sous-produits	3'600 MJ/m <sup>3</sup>	

Diagramme de la page de garde : valeurs définies aux chapitres 3.1 et 7.1

<sup>1</sup> Sauf pour les chauffages à distance à gaz et à bois ou raccordés aux usines de valorisation thermique des déchets (UVTD), où l'énergie correspond à la quantité de gaz et de bois utilisée ou à l'énergie injectée dans le réseau par l'UVTD.

<sup>2</sup> Par défaut lorsque les consommateurs n'ont pas fourni de valeurs exactes.

<sup>3</sup> Peut varier fortement selon la qualité du combustible.

<sup>4</sup> Source : Office fédéral de l'environnement OFEV.

## Sommaire

1. INTRODUCTION	4
2. SOURCES	4
3. ÉNERGIE	5
3.1 Consommation finale	5
3.2 Évolution de la consommation	5
4. ÉLECTRICITÉ	6
4.1 Consommation finale	6
4.2 Évolution et répartition de la consommation	6
4.3 Marquage et provenance de l'électricité	7
5. GAZ NATUREL	8
5.1 Consommation finale	8
5.2 Évolution de la consommation	8
6. PRODUITS PÉTROLIERS, CHARBON ET DÉCHETS INDUSTRIELS	10
6.1 Consommation finale	10
6.2 Évolution de la consommation et des ventes de carburants	11
6.3 Évolution de la consommation et des ventes de combustibles pétroliers	11
7. ÉNERGIES RENOUVELABLES ET REJETS THERMIQUES	13
7.1 Production	13
7.2 Évolution de la production totale	14
7.3 Évolution de la production d'énergie par le bois	14
7.4 Évolution de la production d'énergie par la chaleur et le froid de l'environnement	15
7.5 Évolution de la production d'énergie par les installations solaires thermiques	15
7.6 Évolution de la production d'énergie par les installations solaires photovoltaïque	15
8. SYNTHÈSE	16
9. QUELQUES INDICATEURS	17

***Information concernant le présent document:***

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Section Énergie

Rue du Tombet 24

2034 Peseux

Tél. 032 889 67 30 / [www.ne.ch/energie](http://www.ne.ch/energie)

Les statistiques sont disponibles sous : <https://www.ne.ch/autorisites/DDTE/SENE/energie/Pages/Politique-energetique.aspx> → Onglet « Documents »

M.-H. Schaffner, tél. 032 889 67 30 / [Marc.Schaffner@ne.ch](mailto:Marc.Schaffner@ne.ch)

S. Giamboni, tél. 032 889 47 29 / [Stefano.Giamboni@ne.ch](mailto:Stefano.Giamboni@ne.ch)

## 1. Introduction

Afin de pouvoir élaborer une politique énergétique appropriée et d'en mesurer les effets, l'État doit connaître la consommation d'énergie du canton. C'est pourquoi la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) demande que le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) traite les données qui permettent, d'une part, d'appliquer la loi et, d'autre part, de définir, mettre en œuvre et suivre l'évolution de la politique énergétique cantonale (art. 16 LCEn).

Chaque année depuis 1978, le service établit des statistiques portant sur la *consommation finale* d'énergie dans le canton de Neuchâtel afin de répondre à ce besoin important d'information.

Dès 2001, et conformément à l'article 32, alinéa 4 de la LCEn, des précisions sont apportées concernant la provenance géographique et le mode de production des énergies consommées. Les renseignements fournis depuis lors par les distributeurs d'électricité étaient cependant fort incomplets et la provenance de cette énergie n'était que partiellement connue. Grâce à l'application de la législation fédérale qui a introduit l'obligation de fournir des garanties d'origine, la part des agents énergétiques non vérifiables a été réduite dans le marquage de l'électricité consommée dans le canton de Neuchâtel depuis 2017.

Conformément à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, les objectifs à court, moyen et long terme au niveau cantonal ont été définis dans la Conception directrice de l'énergie 2015 adoptée par le Grand Conseil le 24 janvier 2017. Le premier rapport de monitoring de la conception directrice concernant l'année 2020 a été publié le 31 mai 2022. Avec l'adoption du Plan climat cantonal le 24 janvier 2023, le Grand Conseil a renforcé les objectifs énergétiques et climatiques du canton en visant la neutralité carbone en 2040 en lieu et place de 2050.

Les présentes statistiques n'ont pas la prétention de donner des valeurs au kilowattheure près, comme va le montrer la description des méthodes utilisées. La méthodologie de calcul de la consommation de combustibles et de carburants pétroliers sera réévaluée dans les années à venir. À ce stade, les différentes méthodologies en cours d'analyse confirment que les ordres de grandeur des consommations calculées actuellement sont corrects. En outre, certaines valeurs de consommation ou production d'énergie peuvent avoir subi une modification plus au moins importante par rapport à l'année précédente. Ceci est dû principalement à des modifications des méthodes de calcul.

## 2. Sources

Les valeurs pour le canton de Neuchâtel sont basées sur les données fournies :

- pour *l'électricité*, par les 4 entreprises d'approvisionnement opérant sur le territoire cantonal (voir Règlement d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité (RELAEL) du 18 octobre 2017) ;
- pour *le gaz naturel*, par Viteos SA ;
- pour *le bois de feu et le bois-énergie*, par le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) ;
- sur la base d'enquêtes menées par le SENE auprès des marchands et des distributeurs de carburants et de combustibles, de Juracime, de la Raffinerie de Cressier, de Viteos SA, de Vadec SA, des gros consommateurs de bois déchiqueté et de sous-produits du bois, ainsi que des principaux utilisateurs d'énergies renouvelables.

Les valeurs concernant la Suisse proviennent de la Statistique globale suisse de l'énergie et de la Statistique suisse de l'électricité, publiées par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Les chiffres concernant la population sont obtenus auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Les renseignements concernant les données météorologiques proviennent de MétéoSuisse et du SENE.

Les données concernant la provenance du gaz sont extraites des statistiques de l'Association Suisse de l'Industrie Gazière et celles concernant la provenance du pétrole brut des statistiques d'Avenergy Suisse.

Les autres sources de renseignement sont mentionnées dans le texte.

### 3. Énergie

#### 3.1 Consommation finale : 3'871 GWh

agent énergétique	consommation finale cantonale				variation (%)
	2023	2024	part en %	2023 - 2024	
carburants (transports)	1'091	1'062	27.9	27.4	- 2.7
combustibles pétroliers (1)	491	465	12.6	12.0	- 5.3
gaz (2)	770	812	19.7	21.0	+ 5.5
électricité (3)	916	929	23.5	24.0	+ 1.4
charbon (4)	83	45	2.1	1.2	- 45.2
bois	267	283	6.8	7.3	+ 5.9
rejets thermiques (5)	96	98	2.5	2.5	+ 2.8
déchets industriels (6)	85	61	2.2	1.6	- 29.2
chaleur et froid de l'environnement	75	84	1.9	2.2	+ 12.4
chaleur du biogaz	9	11	0.2	0.3	+ 14.4
solaire thermique	20	20	0.5	0.5	+ 1.2
<b>total</b>	<b>3'904</b>	<b>3'871</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>- 0.8</b>

Tableau 3.1 : Consommation d'énergie finale cantonale en 2023 et 2024

(1) y compris GPL et coke de pétrole. Voir remarque 2, chapitre 6 ;

(2) voir remarque 3, chapitre 5 ;

(3) y compris l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables et l'autoconsommation solaire photovoltaïque. Nouvelle méthodologie de calcul à partir de 2023 et appliquée rétroactivement aux années précédentes ;

(4) voir remarque 3, chapitre 6 ;

(5) part thermique produite à partir de l'incinération des ordures et rejets thermiques de la raffinerie ;

(6) jusqu'en 2008, les déchets industriels cantonaux figuraient sous charbon, pour plus de détails voir chapitre 6.

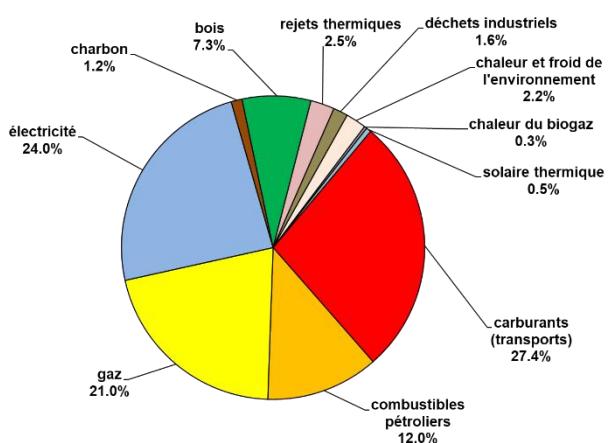


Figure 3.1 : Part des agents énergétiques dans la consommation d'énergie finale cantonale, en 2024

#### 3.2 Évolution de la consommation

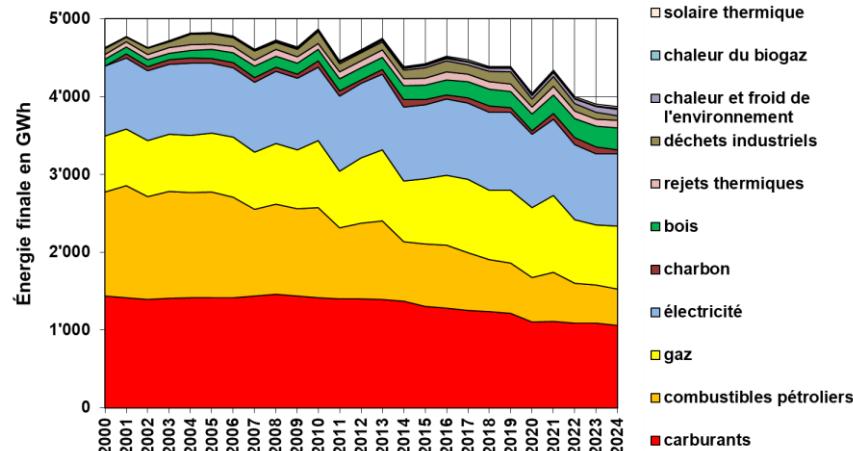


Figure 3.2 : Évolution de la consommation d'énergie finale cantonale depuis 2000

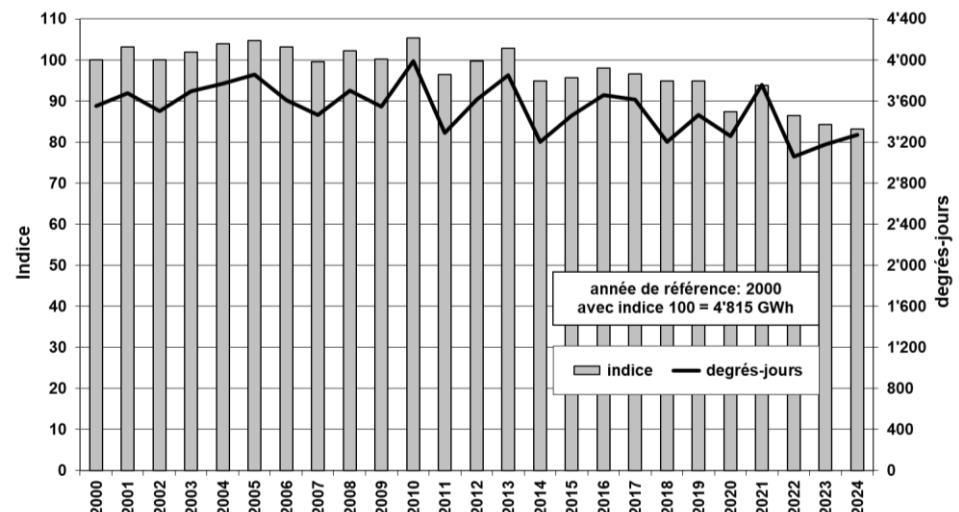


Figure 3.3 : Évolution de la consommation d'énergie finale cantonale depuis 2000

La représentation de la moyenne cantonale des degrés-jours dans ce graphique laisse apparaître l'influence du climat sur la consommation énergétique du canton.

L'analyse plus détaillée et les commentaires sur la consommation d'énergie sont présentés au chapitre 8.

## 4. Électricité

### 4.1 Consommation finale : 916 GWh

	mix de consommation cantonale		variation en %
	GWh	Part	
	2023	2024	
énergie hydraulique	624	646	69.5% + 3.6
autres énergies renouvelables	110	124	13.3% + 13.0
énergie nucléaire	61	69	7.4% + 11.9
énergies fossiles	63	30	3.2% - 51.8
incinération des ordures	59	60	6.5% + 2.9
approvisionnements non vérifiables	0	0	0.0% - 0.0
<b>approvisionnement total</b>	<b>916</b>	<b>929</b>	<b>100.0% + 1.4</b>

Tableau 4.1 : Électricité fournie au canton par les entreprises d'approvisionnement en 2023 et 2024

Une nouvelle méthodologie de calcul de la consommation finale est appliquée à partir de 2023 et rétroactivement aux années précédentes. Elle exclut la consommation de la raffinerie puisqu'il ne s'agit pas d'une énergie finale (cf. définitions à la page 2 du rapport) et inclut l'autoconsommation solaire photovoltaïque estimée à 1/3 de la production à partir de cette dernière technologie.

Le mix de consommation cantonal est calculé à partir du marquage du courant distribué par les entreprises d'approvisionnement opérant sur le territoire du canton de Neuchâtel (cf. section 4.3).

### 4.2 Évolution et répartition de la consommation

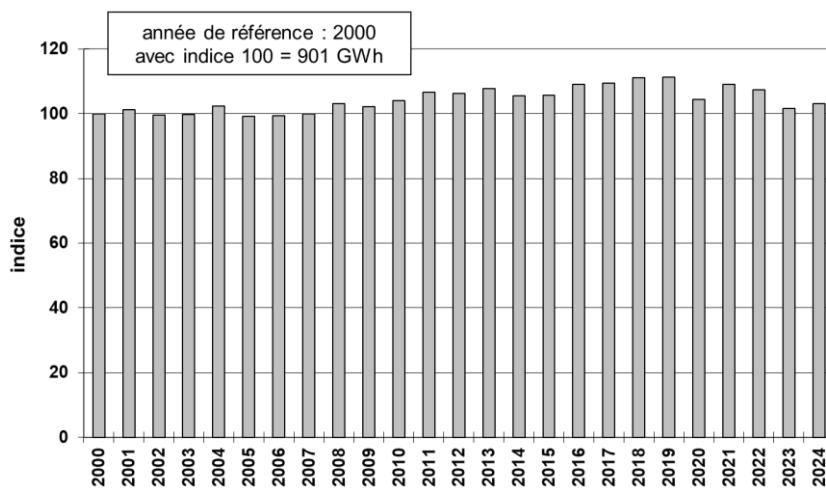


Figure 4.1 : Évolution de la consommation d'électricité dans le canton depuis 2000

catégorie de consommateurs	part en % de la consommation cantonale	
	2023	2024
ménages	30.8	32.3
agriculture, horticulture	1.5	1.7
industrie, arts et métiers	42.3	39.9
services	22.6	23.4
transports	2.3	2.3
éclairage public	0.5	0.4

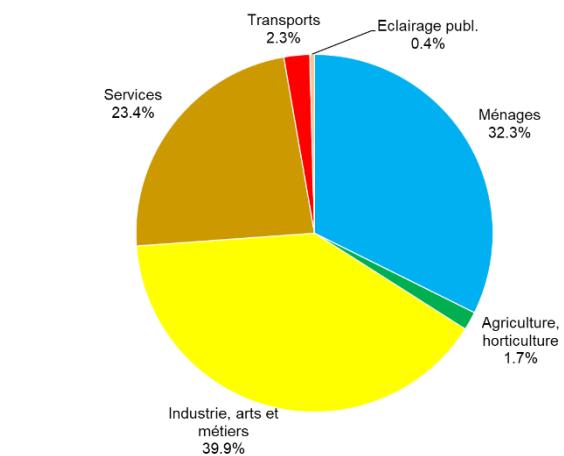


Tableau 4.2 : Répartition de la consommation électrique par catégories de consommateurs en 2023 et 2024

Figure 4.2 : Répartition de la consommation électrique neuchâteloise, par catégories de consommateurs, en 2024

#### 4.3 Marquage et provenance de l'électricité

Dès 2006 et conformément à la législation fédérale, les gestionnaires de réseau (GRD) sont tenues de mentionner la provenance et la composition de l'électricité fournie aux consommateurs. Si une grande part d'énergie figurait sous la rubrique « *agent énergétique non vérifiable* » jusqu'en 2015, la situation s'est nettement améliorée depuis et, dès 2021, l'origine de la totalité de l'électricité consommée est connue.

Selon les marquages de l'électricité des fournisseurs actifs sur le territoire cantonal, l'électricité consommée dans le canton en 2024 est issue pour 69.5% d'énergie hydraulique, 19.8% des nouvelles énergies renouvelables et des déchets, 7.4% d'énergie nucléaire et 3.3% de sources fossiles.

Comme montré dans la figure ci-dessous, le niveau du paquet « énergies renouvelables (notamment l'hydraulique) et déchets » est resté assez stable entre 2020 et 2022 par rapport au paquet « énergie nucléaire, énergies fossiles et sources non vérifiables ». Une progression est constatée en 2023 notamment grâce à l'auto-consommation solaire photovoltaïque mais des efforts supplémentaires de la part des GRD et des consommateurs neuchâtelois doivent être consentis ces prochaines années pour obtenir un mix de consommation 100% renouvelable.

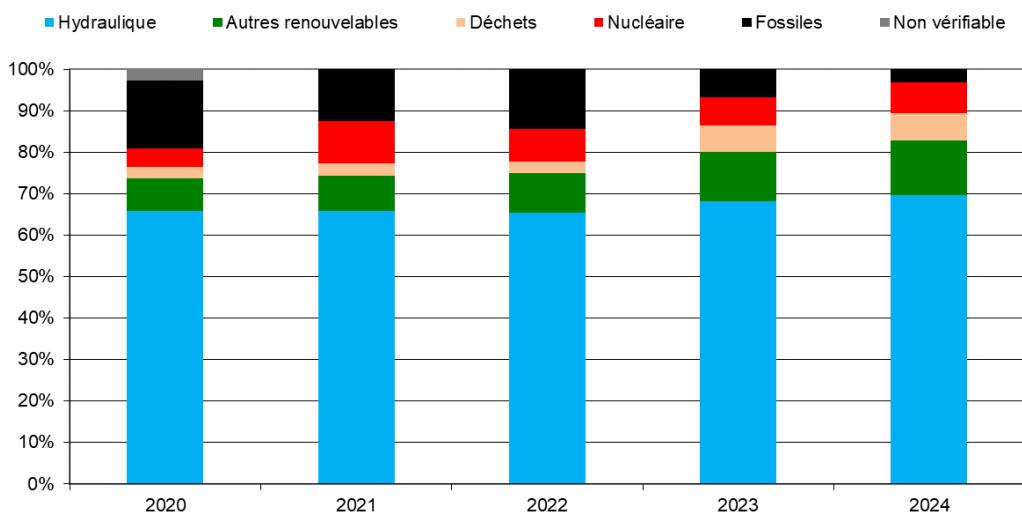


Figure 4.3 : Marquage de l'électricité consommée dans le canton de Neuchâtel de 2020 à 2024 (mix de consommation)

La provenance géographique de l'électricité consommée sur le territoire du canton de Neuchâtel est représentée dans la figure suivante. Nous constatons qu'en 2024, 95.5% de cette électricité provient de Suisse.

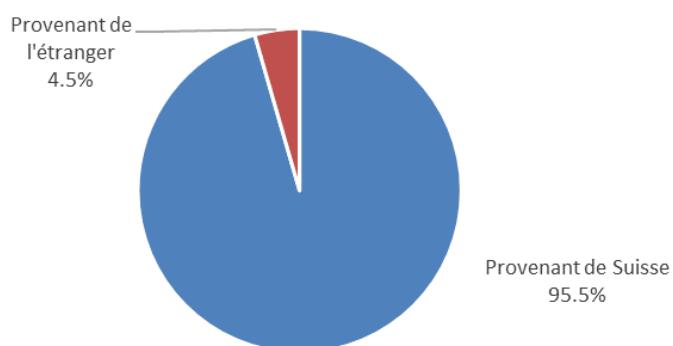


Figure 4.4 : Provenance de l'électricité consommée dans le canton de Neuchâtel en 2024 (mix de consommation)

La méthodologie de calcul du mix de consommation d'électricité sur le territoire cantonal se base sur le mix moyen des GRD du canton publié chaque année sur le site internet [www.marquage-electricite.ch](http://www.marquage-electricite.ch) afin de mieux prendre en compte les consommateurs non captifs<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les consommateurs non captifs sont ceux qui consomment annuellement plus de 100 MWh par site de consommation et ils peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité.

## 5. Gaz naturel

### 5.1 Consommation finale : 812 GWh

catégorie de consommateurs	consommation cantonale <sup>(2)</sup>		
	GWh <sup>(1)</sup>		variation en %
	2023	2024	
industrie, artisanat et services	218	222	+ 2.1
ménages (chauffage, eau chaude, cuisson)	476	514	+ 8.1
chauffage à distance	76	75	- 1.1
transports	0.9	0.7	- 19.5
<b>total <sup>(3)</sup></b>	<b>770</b>	<b>812</b>	<b>+ 5.5</b>

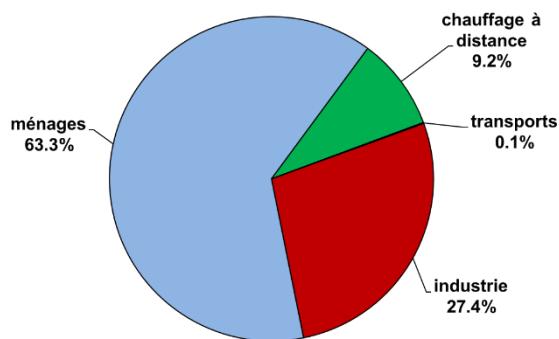


Tableau 5.1 : Répartition de la consommation de gaz par catégories de consommateurs en 2023 et 2024

Figure 5.1 : Répartition de la consommation de gaz par catégories de consommateurs, en 2024

- (1) valeurs rapportées au pouvoir calorifique inférieur servant à la comparaison avec d'autres énergies aussi recensées sur la base de leur pouvoir calorifique inférieur ;
- (2) consommation finale, c'est-à-dire facturée selon données Viteos pour l'année civile concernée ;
- (3) la consommation de la centrale thermique de Cornaux n'est pas comprise dans ces chiffres, car elle est utilisée pour produire de l'électricité déjà prise en compte. En 2024, 2.3 GWh de biogaz ont été injectés dans le réseau de gaz naturel, ce qui correspondait à 0.28% de la consommation totale de ce dernier.

La part de consommation de gaz naturel consacrée à la production de chaleur s'élève à 811 GWh tandis que seulement 0.7 GWh est utilisé pour la mobilité.

### 5.2 Évolution de la consommation

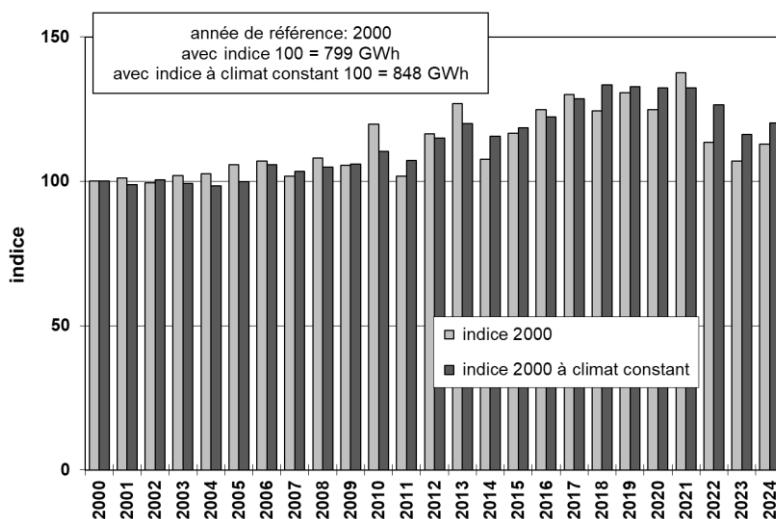


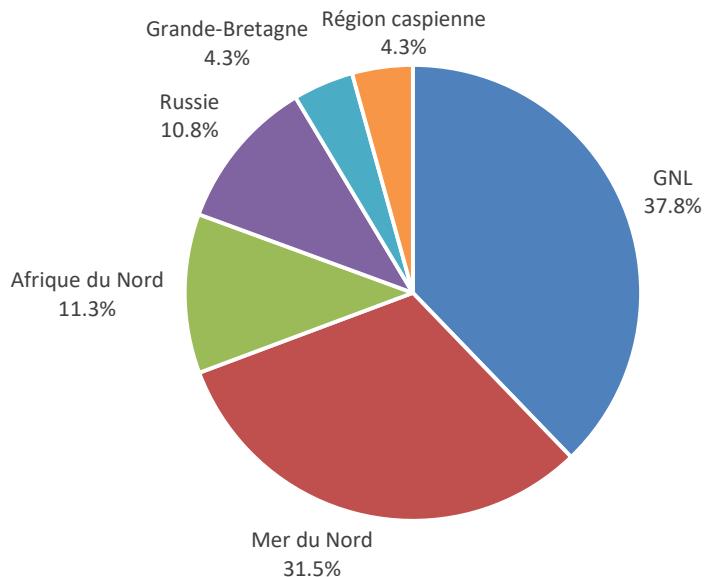
Figure 5.2 : Évolution de la consommation de gaz naturel dans le canton depuis 2000

Ce graphique présente des résultats calculés à partir du pouvoir calorifique supérieur (PCS).

La consommation effective – représentée par les histogrammes gris clair du graphique – dépend fortement de l'évolution des conditions climatiques représentées par les degrés-jours (DJ) car le gaz est principalement utilisé pour le chauffage des bâtiments. L'évolution des DJ est représentée dans la Figure 3.3 à la page 5 du présent rapport. À climat constant, c'est-à-dire avec des valeurs rapportées à une moyenne multi annuelle des DJ, une augmentation de la consommation de 3.4% par rapport à l'année précédente est constatée en 2024.

Après une augmentation constante depuis 2014 et une stabilisation de 2018 à 2021, la consommation a baissé en 2022 et 2023 mais est repartie à la hausse en 2024.

La provenance géographique du gaz naturel consommé sur le territoire suisse est représentée dans la figure suivante. Nous constatons qu'en 2024, la majorité de ce gaz est importé sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL) (37.8%) et le reste provient des trois régions principales qui sont la Mer du Nord (31.5%), l'Afrique du Nord (11.3%) et la Russie (10.8%). En 2024, la Russie était le deuxième fournisseur de GNL de l'Europe (16% des livraisons), derrière les États-Unis (46%) (Source : <https://www.connaissancedesenergies.org/>).



*Figure 5.3 : Provenance du gaz naturel consommé en Suisse en 2024*

## 6. Produits pétroliers, charbon et déchets industriels

### 6.1 Consommation finale : 1'633 GWh

agent énergétique	consommation cantonale					ventes dans le canton		
	GWh		variation en %	part en %		GWh		variation en %
	2023	2024	2023-2024	2023	2024	2023	2024	2023-2024
carburants <sup>(1)</sup>	1'091	1'062	- 2.7	62.3	65.0	825	761	- 7.8
combustibles pétroliers <sup>(2)</sup>	491	465	- 5.3	28.1	28.5	546	489	- 10.4
charbon <sup>(3)</sup>	83	45	- 45.8	4.7	2.8	-	-	-
déchets industriels <sup>(4)</sup>	85	61	- 28.2	4.9	3.7	-	-	-
<b>total</b>	<b>1'750</b>	<b>1'633</b>	<b>- 6.7</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Tableau 6.1 : Consommation obtenue par extrapolation et ventes enregistrées en 2023 et 2024

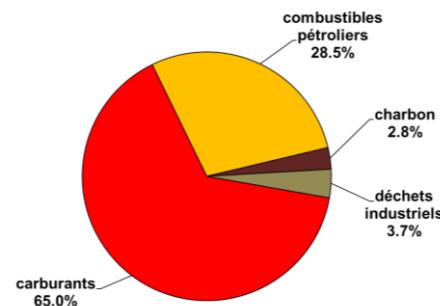


Figure 6.1 : Répartition de la consommation obtenue par extrapolation, en 2024

(1) Concernant les **carburants**, la consommation cantonale est extrapolée à partir :

- du total de la consommation suisse d'essence et de diesel (voir [1] tableaux 1 et 20) ; la consommation cantonale de carburant d'aviation n'étant assurément pas proportionnelle à la valeur suisse, mais nettement inférieure, elle n'est pas prise en compte ;
- du rapport des populations (voir chiffres ci-dessous).

En 2024, le diesel représente 53% des carburants (source : statistique des ventes).

(2) Concernant les **combustibles pétroliers**, par soucis de concordance avec la statistique globale suisse de l'énergie, l'huile extra-légère (ou mazout) ainsi que l'huile moyenne et lourde, le coke de pétrole et le gaz liquéfié sont regroupés dans cette rubrique.

La consommation cantonale est donc estimée par extrapolation à partir :

- de la consommation suisse de combustibles pétroliers (voir [1] tableau 1),
- du rapport entre la population résidante moyenne durant l'année considérée dans le canton et en Suisse (voir [2]).

	Neuchâtel	Suisse	rapport
<b>2023</b>	177'431 habitants	8'888'822 habitants	0.0200
<b>2024</b>	178'905 habitants	9'006'644 habitants	0.0199

(3) Le **charbon** est principalement utilisé pour la fabrication de ciment. Dès 2009, avec effet rétroactif sur les années précédentes, l'huile moyenne et lourde, le coke de pétrole et le gaz liquéfié ne sont plus inclus dans cette rubrique. Si les ventes de carburant et de mazout sont mentionnées aux paragraphes 6.2 et 6.3, ce n'est pas le cas pour les ventes de charbon, dont l'importance n'est pas significative.

(4) Dans le canton, l'énergie des **déchets industriels** combustibles tels que huiles usées, solvants, farine de viande, etc. est utilisée pour la fabrication du ciment, et ce depuis 1996. Dès 2004, avec effet rétroactif, les déchets industriels ne font plus partie de la catégorie « charbon ».

La part de consommation de produits pétroliers, charbon et déchets industriels consacrée à la production de chaleur s'élève à 571 GWh tandis que 1'062 GWh sont utilisés pour la mobilité.

Références :

[1] [Statistique globale suisse de l'énergie](#), publiée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

[2] [Encyclopédie statistique de la Suisse](#), publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

### 6.3 Évolution de la consommation et des ventes de carburants

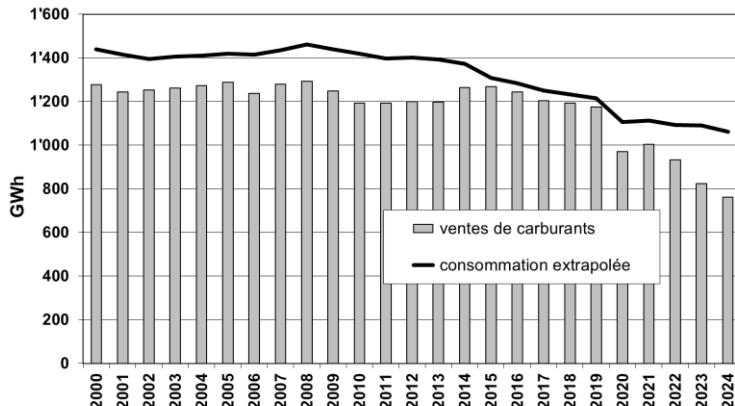


Figure 6.2 : Comparaison entre consommation et ventes de carburants dans le canton depuis 2000

La courbe « consommation extrapolée » représente la consommation de carburants extrapolée à partir des chiffres nationaux, les histogrammes « ventes de carburants » affichent le résultat de l'enquête effectuée depuis les années 1980 auprès des marchands et distributeurs de carburants présents sur le marché cantonal (voir chapitre 6.1, note 1).

### 6.4 Évolution de la consommation et des ventes de combustibles pétroliers

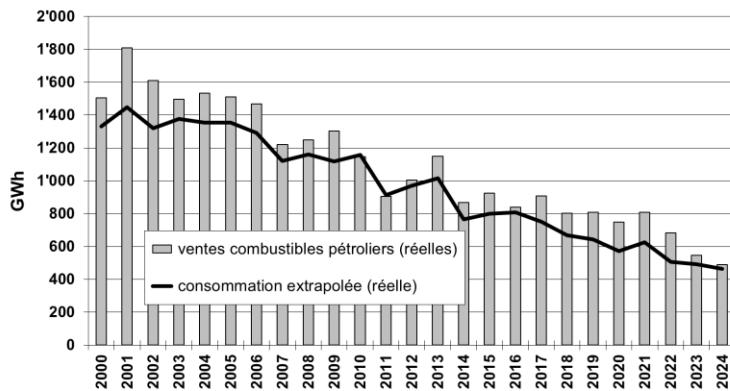


Figure 6.3 : Comparaison entre consommation et ventes de mazout dans le canton depuis 2000 (sans correction climatique)

La courbe « consommation extrapolée » représente la consommation de combustibles pétroliers dans le canton extrapolée en fonction des résultats fournis pour l'ensemble de la Suisse ; les valeurs « ventes combustibles pétroliers » découlent des résultats de l'enquête effectuée auprès des marchands de combustibles pour déterminer les ventes sur territoire neuchâtelois.

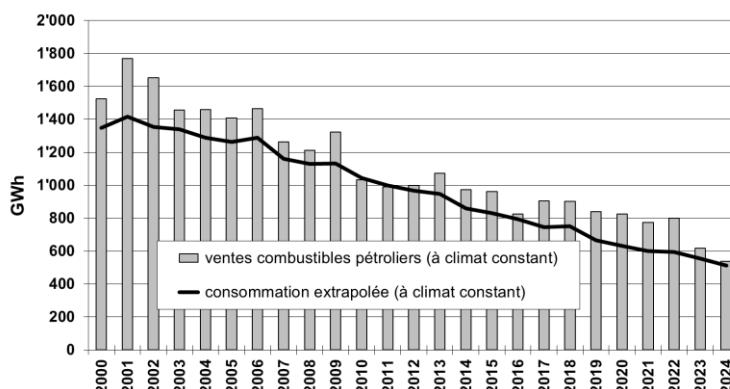


Figure 6.4 : Comparaison entre consommation et ventes de mazout dans le canton depuis 2000 (à climat constant)

La consommation et les ventes effectives – représentées dans la figure 6.3 – dépendent fortement de l'évolution des conditions climatiques représentées par les degrés-jours (DJ) car les combustibles pétroliers sont principalement utilisés pour le chauffage des bâtiments. L'évolution des DJ est représentée dans la Figure 3.3 à la page 5 du présent rapport. À climat constant, c'est-à-dire avec des valeurs rapportées à une moyenne multi annuelle des DJ (comme représenté dans la Figure 6.4), la tendance à la baisse constatée depuis le début des années 2000 se poursuit.

Tant pour les carburants que pour les combustibles, la difficulté de disposer de résultats consolidés par les enquêtes rend l'analyse de plus en plus difficile au niveau des ventes. Malgré le fait que l'article 65 de la LCEn en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021 oblige les acteurs concernés à transmettre au SENE toutes les données nécessaires à l'établissement des présentes statistiques, la fiabilité des chiffres n'est pas complètement assurée notamment pour les carburants.

La provenance géographique du pétrole brut consommé sur le territoire suisse est représentée dans la figure suivante. Nous constatons qu'en 2024, plus de la moitié de ce pétrole provient du Nigéria (54.5%) et plus d'un tiers des USA (36.9%).

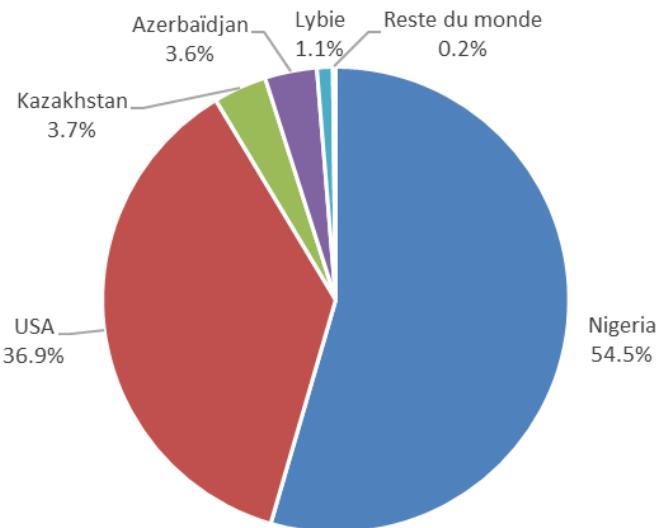


Figure 6.5 : Provenance du pétrole brut consommé en Suisse en 2024

## 7. Énergies renouvelables et rejets thermiques

### 7.1 Production : 893 GWh, soit le 23.1% de la consommation totale du canton

énergies renouvelables	chaleur		électricité		autre <sup>(1)</sup>		total		variation en %			part en % de la consommation cantonale		
	GWh		GWh		GWh		GWh		2023-2024		2024		2024	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	chaleur	électricité	énergie	chaleur	électricité	énergie
hydroélectricité <sup>(2)</sup>	147	175			147	175			+ 19.3	+ 19.3		18.9	4.5	
bois <sup>(3)</sup>	267	283			267	283	+ 5.9		+ 5.9	+ 5.9		15.1	7.3	
rejets thermiques <sup>(4)</sup>	96	98	60	57	156	155	+ 2.8	- 5.9	- 0.6	5.2	6.1	4.0		
chaleur et froid de l'environnement <sup>(5)</sup>	74	84			74	84	+ 13.0		+ 13.0	4.5		2.2		
biogaz <sup>(6)</sup>	9	11	11	12	3	2	24	25	+ 14.4	+ 5.4	+ 5.8	0.6	1.3	0.6
solaire thermique <sup>(7)</sup>	20	20			20	20	+ 1.2		+ 1.2	1.1		0.5		
solaire photovoltaïque <sup>(8)</sup>			122	150			122	150	+ 22.6	+ 22.6		16.1	3.9	
<b>total</b>	<b>467</b>	<b>497</b>	<b>341</b>	<b>394</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>811</b>	<b>893</b>	<b>+ 6.4</b>	<b>+ 15.5</b>	<b>+ 10.1</b>	<b>26.4</b>	<b>42.4</b>	<b>23.1</b>

Tableau 7.1 : Production d'énergies renouvelables sur le territoire cantonal en 2023 et 2024

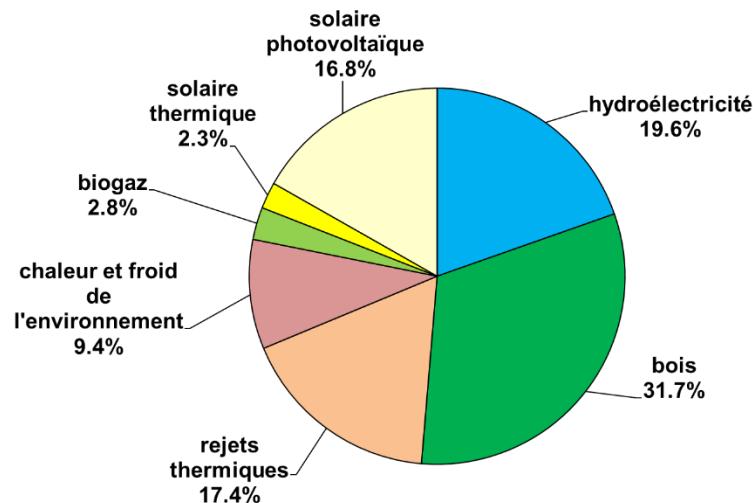


Figure 7.1 : Répartition de la production d'énergies renouvelables cantonale, en 2024

- (1) biogaz injecté dans le réseau de gaz naturel ;
- (2) usines de St-Sulpice, du Plan-de-l'eau et de la part suisse du Châtelot (Groupe E), usines des Moyats, de la Rançonière, du Chanet et de Combe-Garot (Viteos SA) de puissance supérieure à 1'000 kW et 8 installations publiques ou privées de puissance inférieure à 1'000 kW ;
- (3) bois de feu (bois fendu en stères, bûches, débouillés), bois déchiqueté (de forêts neuchâteloises et importé), sous-produits de scierie et pellets ;
- (4) par les usines de valorisation thermique des déchets (UVTD), y compris consommation propre et ne considérant que le combustible « déchets » et rejets thermiques de la raffinerie ;
- (5) énergie extraite de l'environnement par des pompes à chaleur (PAC), par la récupération de la chaleur du lait et par du freecooling ;
- (6) production de chaleur et d'électricité par les stations d'épuration des eaux usées (STEP) de Colombier, Le Landeron, La Chaux-de-Fonds, Marin, Neuchâtel, St-Aubin et du Val-de-Ruz et par trois installations agricoles ainsi que production de chaleur par une installation industrielle. Dès 2018, une partie du biogaz de la STEP de Colombier est injecté dans le réseau de gaz naturel ;
- (7) production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire ainsi que pour le séchage du foin ;
- (8) production d'électricité.

Une analyse plus détaillée et les commentaires sur la production d'énergies renouvelables sont présentés au chapitre 8.

## 7.2 Évolution de la production totale : +10.1% entre 2023 et 2024

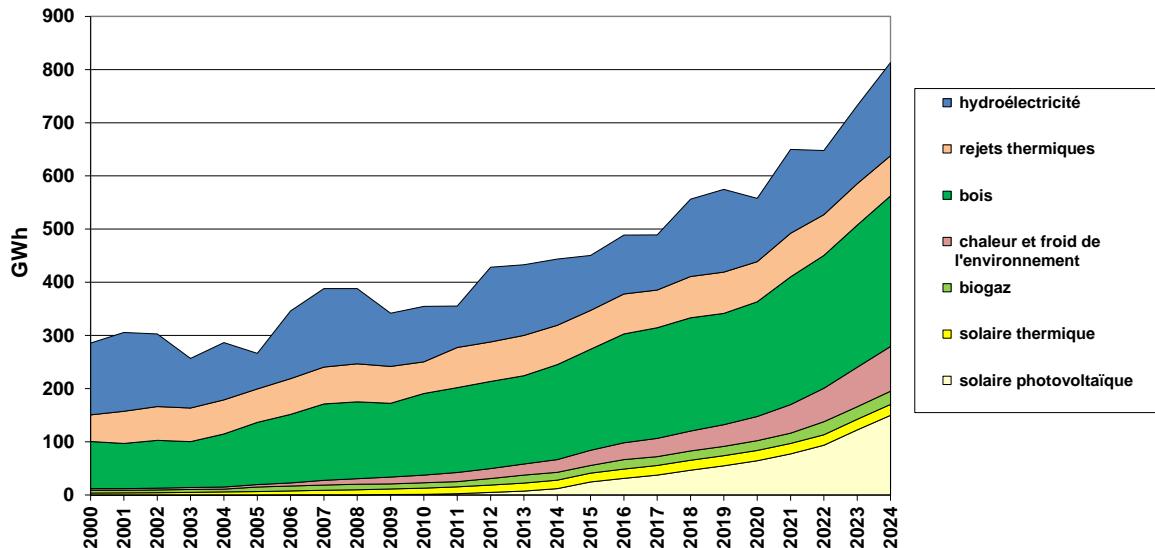


Figure 7.2 : Évolution de la production d'énergies renouvelables dans le canton depuis 2000

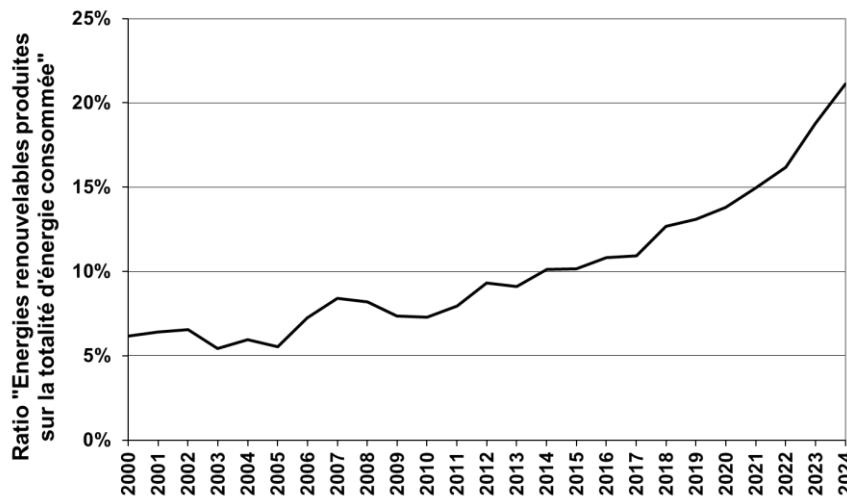


Figure 7.3 : Évolution du rapport entre la production d'énergies renouvelables et la consommation totale d'énergie finale depuis 2000

## 7.3 Évolution de la production d'énergie par le bois : +5.9% entre 2023 et 2024

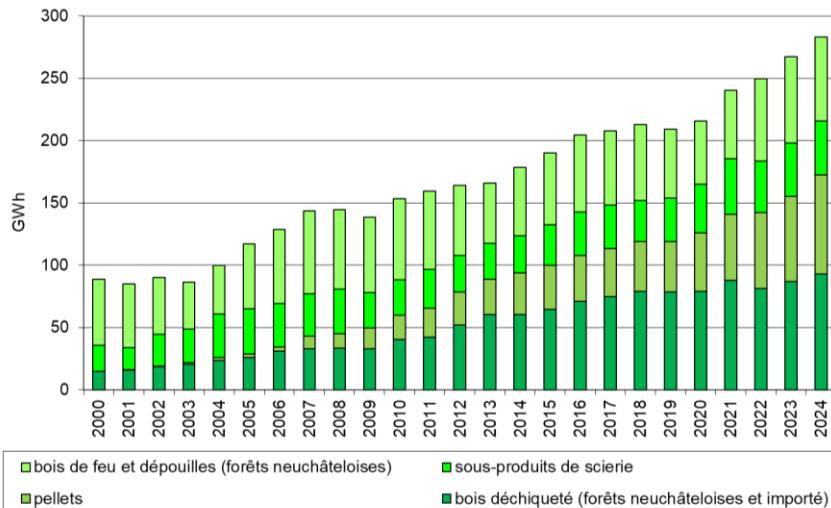


Figure 7.4 : Évolution de la production d'énergie à partir de bois de feu, de sous-produits de scierie, de pellets et de bois déchiqueté depuis 2000

À fin 2024, plus de 1'900 installations étaient en service dans le canton selon la répartition suivante par type de combustible :

- nombre exact inconnu aux bûches ;
- une trentaine aux sous-produits de scierie ;
- environ 1'300 aux pellets ;
- environ 300 au bois déchiqueté.

Pour l'énergie produite à partir de pellets et d'une partie du bois déchiqueté, le bois ne provient pas des forêts neuchâteloises.

#### 7.4 Évolution de la production d'énergie par la chaleur et le froid de l'environnement : +13% entre 2023 et 2024

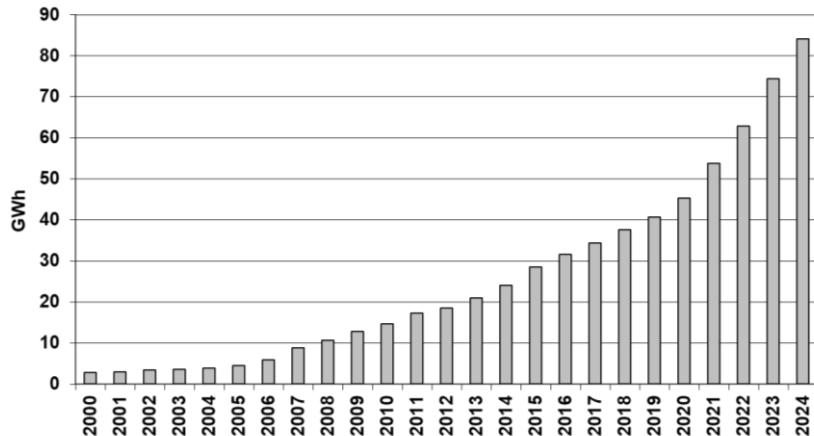


Figure 7.5 : Évolution de la production d'énergie par la chaleur et le froid de l'environnement depuis 2000

À fin 2024, environ 4'300 pompes à chaleur, une vingtaine d'installations de récupération de la chaleur du lait et deux grandes installations de freecooling étaient en service dans le canton.

#### 7.5 Évolution de la production d'énergie par les installations solaires thermiques : +1.2% entre 2023 et 2024

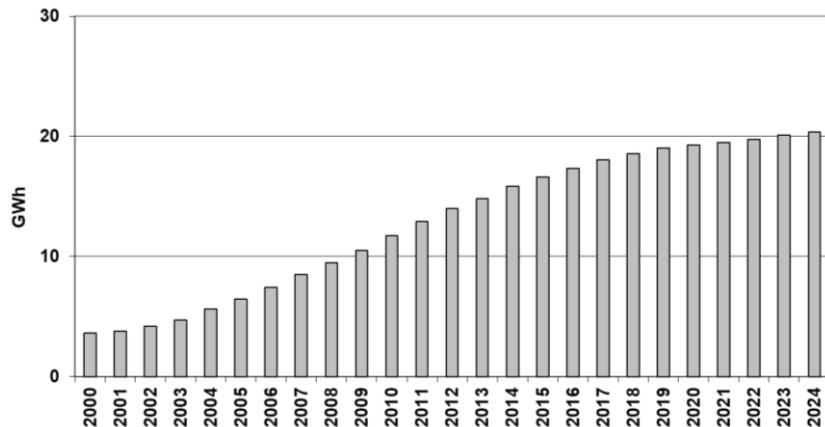


Figure 7.6 : Évolution de la production d'énergie par les installations solaires thermiques depuis 2000

À fin 2024, environ 3'700 installations étaient en service dans le canton pour une surface totale d'environ 41'500 m<sup>2</sup>.

#### 7.6 Évolution de la production d'énergie par les installations solaires photovoltaïque : +22.6% entre 2023 et 2024

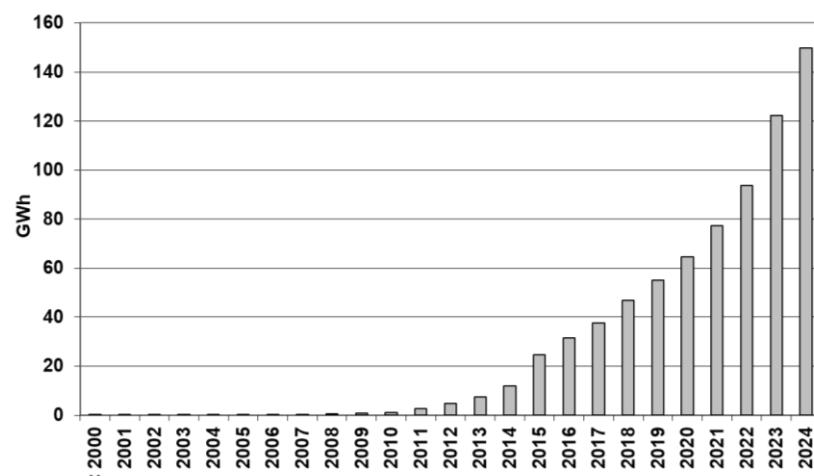


Figure 7.7 : Évolution de la production d'énergie par les installations solaires photovoltaïques depuis 2000

À fin 2024, environ 7'400 installations étaient en service dans le canton pour une surface totale d'environ 849'000 m<sup>2</sup> et une puissance crête installée totale d'environ 149'900 kW.

## 8. Synthèse

- La **consommation globale d'énergie finale** (cf. section 3.1) s'élève à 3'871 GWh en 2024 alors qu'elle était de 3'903 GWh en 2023 (-0.8%). Pourtant, les degrés-jours de chauffage, indicateur clé de la consommation d'énergie, ont progressé de 2.8% par rapport à 2023. C'est donc que les efforts d'économie, les hausses d'efficacité énergétique et les effets de substitution ont plus que compensé l'effet de conditions météorologiques plus froides que celles de l'année précédente. D'autres facteurs qui déterminent à long terme la croissance de la consommation d'énergie ont eux aussi augmenté en 2024 : population résidante permanente (+0.8%), produit intérieur brut (+1.5%), parc de véhicules à moteur (+0.6%) et parc de logements (+1%). La consommation par habitant s'élève à 21'636 kWh en 2024 alors qu'elle était de 21'998 kWh en 2023 (-1.6%). La consommation d'énergie en 2024 confirme la tendance à la diminution constatée ces dernières années.
- La **consommation d'électricité** (cf. section 4.1) s'élève à 929 GWh en 2024 alors qu'elle était de 916 GWh en 2023 (+1.4%). Cette augmentation est due à la consommation plus importante des ménages et des services. L'objectif visé de stabilisation de la consommation pourra être atteint uniquement en mettant en place des efforts d'efficacité et d'économies supplémentaires dans les années à venir afin de compenser l'augmentation attendue à cause d'une électrification de plus en plus importante de notre société et de la croissance de l'activité industrielle.
- La **consommation de chaleur fossile** (cf. section 5.1 pour le gaz naturel et section 6.1 pour les combustibles pétroliers et le charbon) s'élève à 1'322 GWh en 2024 alors qu'elle était de 1'344 GWh en 2023 (-1.6%). Cette baisse confirme la tendance constatée depuis plusieurs décennies.
- La **consommation de carburants** (cf. section 6.1) s'élève à 1'062 GWh en 2024 alors qu'elle était de 1'091 GWh en 2023 (-2.7%). Cette baisse montre que la tendance à la stabilisation voire à la diminution de la consommation de carburants observée depuis 2010 se poursuit. Cet état de fait est dû à la diminution de la consommation spécifique des véhicules en circulation ainsi qu'à la stabilisation du nombre des véhicules à moteur immatriculés.
- La **production d'électricité renouvelable sans les centrales hydrauliques** (cf. section 7.1) s'élève à 190 GWh en 2024 alors qu'elle était de 164 GWh en 2023 (+16.1%). Cette croissance est essentiellement due à l'augmentation importante de production du solaire photovoltaïque. La production dans les installations au biogaz a aussi légèrement augmenté tandis que celle des usines de valorisation thermique des déchets a diminué. Afin d'atteindre une évolution plus marquée dans les années à venir, la contribution de l'éolien reste indispensable et la production solaire photovoltaïque devra être davantage développée. Le recours au stockage de l'électricité devra aussi avoir lieu afin d'assurer un meilleur équilibre entre production et consommation ainsi qu'une meilleure stabilité du réseau.
- La **production d'hydroélectricité** (cf. section 7.1) dépend fortement de la pluviométrie. Elle s'élève à 175 GWh en 2024 alors qu'elle était de 147 GWh en 2023 (+19.3%). La production annuelle moyenne des dix dernières années a été de 134 GWh. Les précipitations totales sur le territoire cantonal s'élèvent à 1'038 mm en 2024 alors qu'elles étaient de 975 mm en 2023 (+6.5%). En 2024, il n'y a pas eu de modernisations ou de mises en service de nouvelles installations.
- La **production de chaleur à partir de sources renouvelables et de rejets thermiques** (cf. section 7.1) s'élève à 497 GWh en 2024 alors qu'elle était de 467 GWh en 2023 (+6.4%). Cette croissance est due à l'augmentation de la production à partir des installations au bois, de la chaleur et froid de l'environnement et, en moindre mesure, du biogaz, des installations solaires thermiques et des rejets thermiques. La tendance à la hausse devrait se renforcer dans les années à venir avec la prochaine révision de la LCEn selon le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2025) qui exige notamment de substituer de manière de plus en plus marquée la consommation de combustibles fossiles (mazout et gaz naturel) pour le chauffage des bâtiments.

## 9. Quelques indicateurs pour apprécier la situation énergétique du canton de Neuchâtel et son évolution

Le tableau ci-dessous présente des indicateurs permettant d'analyser l'évolution de la consommation et la production d'énergie dans le canton de Neuchâtel ainsi que de faire une comparaison avec la situation énergétique de la Suisse.

Les données sont d'abord présentées en valeur absolue et, ensuite, rapportées à un des principaux facteurs influençant l'offre et la demande d'énergie qui est le nombre d'habitants. Cette façon de faire – qui par ailleurs n'est absolument pas propre au domaine de l'énergie – débouche sur la détermination d'indicateurs qui permettent, d'une part, de mettre en lumière certaines évolutions dans un secteur particulier et, d'autre part, de faire des comparaisons.

	unité	NE				CH 2024
		2000	2010	2020	2024	
<b>Population</b>	[habitants]	166'092	172'378	176'043	178'905	9'006'644
<b>Consommation d'énergie finale</b>						
totale	[GWh]	4'628	4'870	4'044	3'871	215'617
/pop. résid.	[kWh/hab.]	27'867	28'254	22'971	21'636	23'940
gaz naturel	[GWh]	719	862	898	812	29'445
/pop. résid.	[kWh/hab.]	4'331	5'000	5'102	4'538	3'269
électricité	[GWh]	901	938	940	929	57'512
/pop. résid.	[kWh/hab.]	5'424	5'443	5'340	5'194	6'386
<b>Production d'énergie</b>						
chaleur et froid soutirés à l'environnement	[GWh]	3	15	45	84	6'795
/pop. résid.	[kWh/hab.]	17	85	257	470	754
chaleur à partir du bois	[GWh]	89	153	216	283	11'644
/pop. résid.	[kWh/hab.]	535	889	1'226	1'583	1'293
chaleur à partir du biogaz	[GWh]	4	7	9	11	379
/pop. résid.	[kWh/hab.]	23	40	49	61	42
électricité à partir du biogaz	[GWh]	1	3	7	12	452
/pop. résid.	[kWh/hab.]	8	18	40	65	50
chaleur à partir du solaire thermique	[GWh]	4	12	19	20	721
/pop. résid.	[kWh/hab.]	22	68	110	114	80
électricité à partir du solaire photovoltaïque	[GWh]	0.2	1	65	150	5'961
/pop. résid.	[kWh/hab.]	1	7	366	838	662
chaleur à partir de l'incinération des ordures	[GWh]	55	74	91	95	4'815
/pop. résid.	[kWh/hab.]	332	430	518	528	535
électricité à partir de l'incinération des ordures	[GWh]	45	45	60	57	2'194
/pop. résid.	[kWh/hab.]	268	262	341	318	244
électricité à partir de l'hydraulique	[GWh]	135	104	119	175	48'337
/pop. résid.	[kWh/hab.]	813	603	675	980	5'367
<b>Part de la production d'énergies renouvelables par rapport à la consommation totale d'énergie finale</b>		6%	7%	14%	21%	35%

Tableau 9.1: Indicateurs énergétiques

Légende : / pop. résid. = rapportée à la population résidante moyenne

Remarque : Certaines valeurs peuvent avoir subi une modification par rapport à l'année précédente. Ceci est dû principalement à des modifications des méthodes de calcul au niveau fédéral et/ou cantonal.